

Résumé des mandats

Congrès de la Coalition de l'ASSÉ Élargie (CASSÉÉ) Le 26 mars 2005 à l'Université du Québec à Montréal

Note : Pour assurer la diffusion intégrale des décisions qui ont été prises lors du Congrès, le résumé des mandats est le compte rendu exact des propositions adoptées lors de celui-ci. Chaque décision est ici présentée selon l'ordre du jour adopté lors du Congrès de la CASSÉÉ.

1.5 Droits de vote

1. D'entériner le droit de vote de l'Association générale étudiante du Cégep François-Xavier Garneau (AGECFXG).
2. D'entériner le droit de vote de l'Association générale étudiante du Collège de Valleyfield (AGECoV).
3. D'entériner le droit de vote de l'Association étudiante de géographie de l'Université de Montréal (AÉGUM). Le vote sera partagé avec les associations suivantes : Association étudiante d'histoire de l'Université de Montréal (AÉHUM), Association étudiante des cycles supérieurs d'anthropologie de l'Université de Montréal (AECSAUM) et, Association étudiante de lettres et sciences humaines de l'Université de Montréal (AÉLSHUM).

3.0 État de la situation

3.1 Position du gouvernement

1. Que la CASSÉÉ se positionne vigoureusement contre les dernières offres du ministre Fournier.

2. Que la CASSÉÉ dénonce la courte vue du cadre budgétaire « immuable » du gouvernement Charest et refuse de s’y soumettre lors de l’élaboration de contre-offres s’il y a lieu.

4.0 Finances

1. Considérant que des états financiers complets ne pourront être présentés dès la fin de la grève, que la CASSÉÉ s’engage à tenir un Congrès afin de finaliser les états financiers de celle-ci.

5.0 Prise de position

1. Que la CASSÉÉ interpelle les assemblées générales des associations étudiantes et les mouvements sociaux à prendre position pour la démission du gouvernement libéral.

2. Que la CASSÉÉ affirme que la solution permettant de répondre à ses revendications réside dans l’élimination de l’évasion fiscale et dans une refonte de la fiscalité québécoise instaurant un système d’imposition réellement progressif et augmentant les taux réels d’imposition aux entreprises.

6.0 Plan d’action

6.1 Actions

1. Que la thématique de la semaine à venir soit : « Les droits sociaux : non négociables! Perturbons l’ordre social! » En ce sens, que nos actions soient l’occasion de démontrer notre solidarité avec tous les mouvements sociaux, notamment avec les assisté-e-s sociaux qui subissent en ce moment une coupure de 150 millions. De plus qu’elle soit l’occasion de rappeler la vision de l’éducation proposée par le CASSÉÉ.

2. Que des manifestations régionales aient lieu vendredi le 1^{er} avril à Montréal. Que la CASSÉÉ fasse une mobilisation pour une manifestation nationale le 14 avril.

3. Que se tienne une action en solidarité avec les personnes assistées sociales organisée en collaboration avec l’Association pour la Défense des Droits Sociaux - Montréal Métropolitain (ADDS-MM), jeudi le 31 mars.